

Communiqué de presse

Lettonie : la FAFCE soutient l'amendement de la Constitution en faveur du mariage et de la famille



Bruxelles, le 13 janvier 2021

"Nous soutenons les efforts des législateurs lettons en faveur de la reconnaissance du mariage comme l'union stable d'un homme et d'une femme, à la base de la famille, dans sa loi fondamentale" - ce sont les mots du Président de la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE), Vincenzo Bassi, concernant les modifications constitutionnelles soumises dans ce sens à la *Saeima* (Parlement letton).

Ce changement serait dans la même ligne que d'autres Constitutions européennes (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pologne et Slovaquie). *"Ce type de changements peut être le signe positif de sociétés démocratiques vivantes et matures. Nous espérons réellement que le Parlement letton ira dans cette direction"*, a déclaré Cornel Barbut, Vice-Président de la FAFCE.

Le Président d'honneur de la FAFCE, Antoine Renard, a également déclaré : *"La reconnaissance de la famille en tant qu'institution de base de la société revient également à reconnaître le rôle crucial qu'un homme et une femme, engagés dans une union stable par le mariage, jouent en étant ouverts à la vie et - en tant que parents - dans l'accueil, la prise en charge et l'éducation de leurs enfants. Leur engagement contribue directement à la croissance économique et sociale et garantit un avenir durable pour l'ensemble de la communauté nationale et humaine"*.

Le Président Vincenzo Bassi conclut : *"La pandémie actuelle a démontré à tous et de manière claire le rôle génératif de la famille : il s'agit d'un moment favorable pour les législateurs, de tout parti politique, de reconnaître ce simple fait. Il n'est pas question ici*

d'idéologie. Tous devraient souhaiter ce changement constitutionnel, qui, nous l'espérons, apportera des fruits concrets aux familles lettones grâce à des politiques favorables à la famille".

Les données publiées le 22 décembre 2020 par le [Bureau central de statistiques letton](#) montrent que 21,6 % de la population lettone était menacée de pauvreté en 2019 et que le risque de pauvreté avait augmenté pour les familles avec des enfants. Cette situation ne fera malheureusement que s'empirer après la crise actuelle. L'amendement constitutionnel qui sera discuté par la Saeima souligne également que l'État "*fournit une assistance spéciale aux enfants handicapés, aux enfants laissés sans soins parentaux et aux victimes de violence*".

Si la Commission des affaires juridiques décide de poursuivre cette procédure ce jeudi, la proposition devra obtenir une majorité de 2/3 dans les 3 lectures pour pouvoir être adoptée.

Contact :

Nicola Speranza

Secrétaire Général de la FAFCE

n.speranza@fafce.org

+32 498 46 02 20
